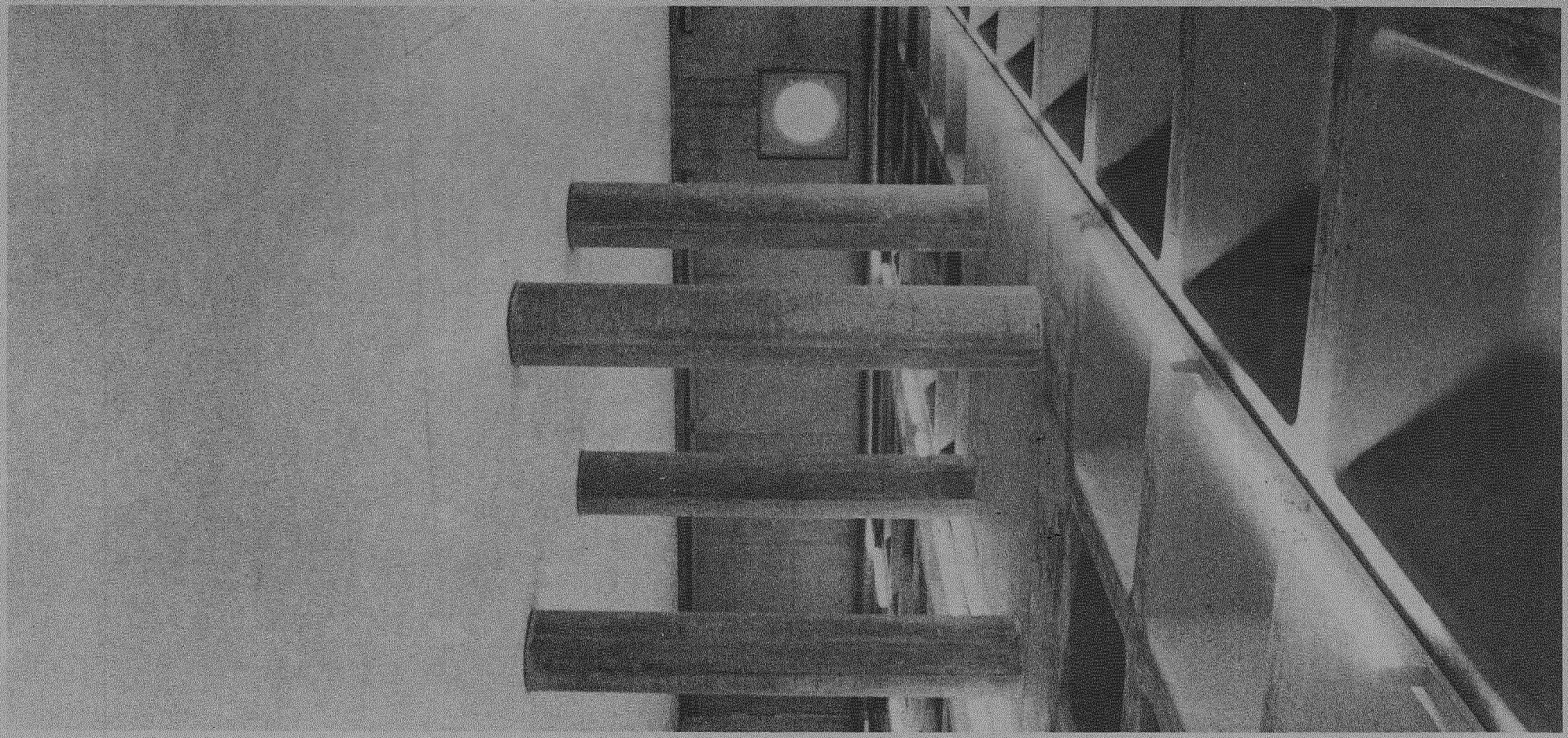

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BÂTIMENTS

Cedo 1997/100/1

Fait d'apparence anodine, le transfert de la responsabilité des Archives cantonales du Département de justice et police à celui de l'instruction publique et des cultes, faisant suite à l'arrêté du 3 juillet 1900, représente, en réalité, la concrétisation d'une nouvelle conception des archives.

Dans un premier temps, en effet, il a fallu d'abord rentrer en possession des documents du Pays de Vaud détenus par les archives de Berne.

Cette opération, menée avec une obstination intelligente, dès 1798, par le citoyen Alexandre-François-Louis Wagnon, allait permettre à notre Canton de recevoir en retour plus de quarante caisses de documents.

Il s'agissait de titres en parchemin, de plans, registres, rentiers et créances recouvrant aussi bien la période des rois de la Bourgogne transjurane (888-1032) que la période impériale (1032-1250) et celle de la Maison de Savoie (1250-1536), ainsi que les pièces administratives nouvelles de la période bernoise.

Puis ces documents ayant réintégré notre Canton, leur conservation avait alors dû être assurée.

Les archives étaient alors considérées comme un dépôt de l'Etat, auquel personne ne pouvait accéder sauf autorisation exceptionnelle du Conseil exécutif. D'où leur rattachement au Département de la justice, de la police et des affaires militaires.

Mais bientôt, l'histoire allait susciter un vif intérêt : de dépôt privé de l'Etat, les archives allaient devenir la mine de renseignements indispensable à l'élaboration de l'histoire vaudoise. Elles passèrent ainsi du domaine de la politique à celui de la culture.

Un énorme travail de recensement et de classement des documents fut alors entrepris par les archivistes Pierre-Antoine Baron, puis Aymon de Crousaz. Ils veillèrent également à la conservation du patrimoine en s'opposant souvent à des prêts à domicile de trop longue durée.

Ce raccourci historique montre bien le rôle doublement utile que doit jouer le bâtiment qui abrite les archives :

- permettre leur conservation;
- autoriser leur consultation.

Situé à proximité de notre Université, l'immeuble des Archives cantonales comporte ainsi deux parties distinctes

- une partie dépôt, dont le climat intérieur (température et humidité) permet la meilleure conservation possible des documents, le stockage s'étendant sur plus de 30 kilomètres de rayonnages,

et

- une partie administrative composée d'ateliers, de salles de lecture ouvertes au public, de bureaux ainsi que de l'appartement du concierge.

Le Canton de Vaud est fier de cette réalisation qui doit faciliter la conservation et l'accumulation de témoins de notre passé pour permettre à nos contemporains et à nos descendants de mieux connaître l'histoire de ce Pays.

PIERRE CEVEY
Conseiller d'Etat

HISTORIQUE ET ORGANISATION

1. Le GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD accorde, par décret du 17 novembre 1980, un crédit de Fr. 950'000.-- pour financer les frais de concours et d'études d'un projet définitif de construction d'un bâtiment pour les Archives cantonales vaudoises au lieu-dit "La Mouline", à Chavannes-près-Renens. La Commission parlementaire est composée de :

M. V. RUFFY	M. R. MARMILLOD
M. H. BOGLI	M. R. MARTIN (Vallorbe)
M. Cl. BONNEVILLE	M. M. MONNEY
M. J. DUCRAUX	M. G. PRELAZ
M. E. GILLIERON	

2. Par décret du 11 mai 1982, il accorde un crédit de Fr. 14'500'000.-- pour la construction du dit bâtiment. La Commission parlementaire est composée de :

M. G. PETERS	M. G. LAYDU
M. P. CHAMBORDON	M. H. MOREILLON
M. J. CHAMOT	M. M. PITTET
Mme R. GODI	M. H. ROSSY
M. J.-J. HELFER	M. V. RUFFY
M. A. LASSERRE	

3. L'Office fédéral de la culture a accordé une subvention de Fr. 5'400.-- pour la protection des biens culturels.

4. Les Offices fédéral et cantonal de la protection civile ont accordé une subvention de Fr. 11'959.--.

5. Organisation du maître de l'ouvrage :

- Etat de Vaud, service des bâtiments
  - Commission de construction :
    président :
    M. J.-F. OTTESEN, ingénieur, service des bâtiments
    M. F.-J. Z'GRAGGEN, architecte, service des bâtiments (dès le 1er avril 1984)
    M. J.-P. DRESCO, architecte cantonal
    M. J.-P. CHAPUISAT, directeur des Archives cantonales vaudoises
    M. G. COCCHI, architecte du BUD

  - Mandataires :

- Architectes	G. + M. COLLOMB + P. VOGEL
- Géomètres	BERNOUX + CHERBUIN + J.-J. TRUFFER
- Géologues	COLOMBI + SCHMUTZ + DORTHE
- Ing. civil	CARROZ + KUNG
- Ing. électr.	BETELEC S.A.
- Ing. CVS	KELLER + MERMIER + MULLER
- Sculpteur	A. RABOUD

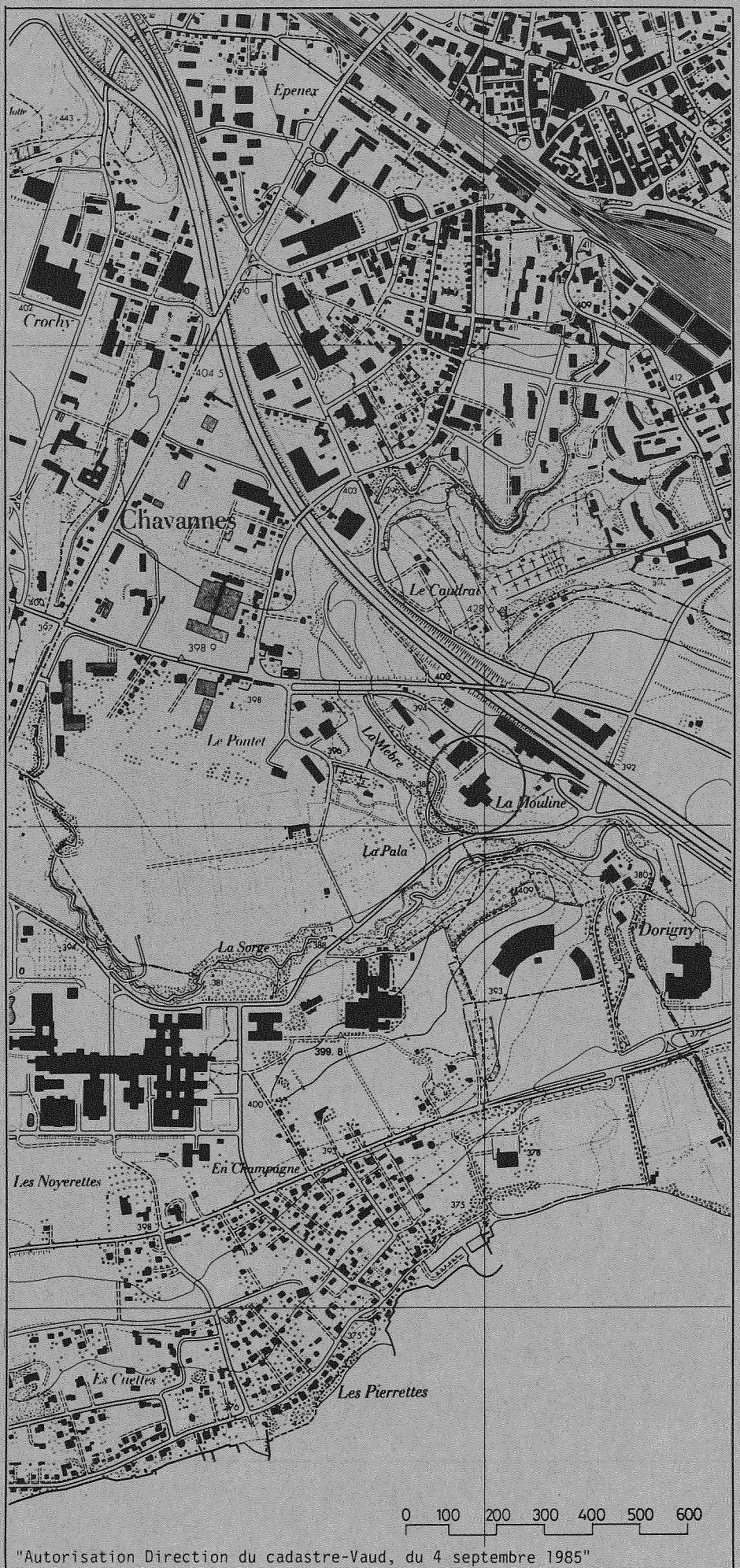

"Autorisation Direction du cadastre-Vaud, du 4 septembre 1985"



SCHEMA DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ENERGIE

L'énergie calorifique nécessaire au bâtiment est produite par un groupe chaleur-force formé de quatre moteurs à pistons alimentés au gaz (1). Ces derniers produisent du courant électrique à l'usage de l'immeuble. La chaleur dégagée est récupérée pour le chauffage. Lorsque cette source n'est plus suffisante, une pompe à chaleur (2) s'enclenche tournant grâce à l'électricité des moteurs et prélevant les calories nécessaires dans une canalisation d'égout (3). L'excédant d'électricité est réinjecté dans le réseau régional (5). La pulsion de l'air chaud est assurée par des ventilateurs (6).
Une série de capteurs solaires (4) produit une partie de l'eau sanitaire.

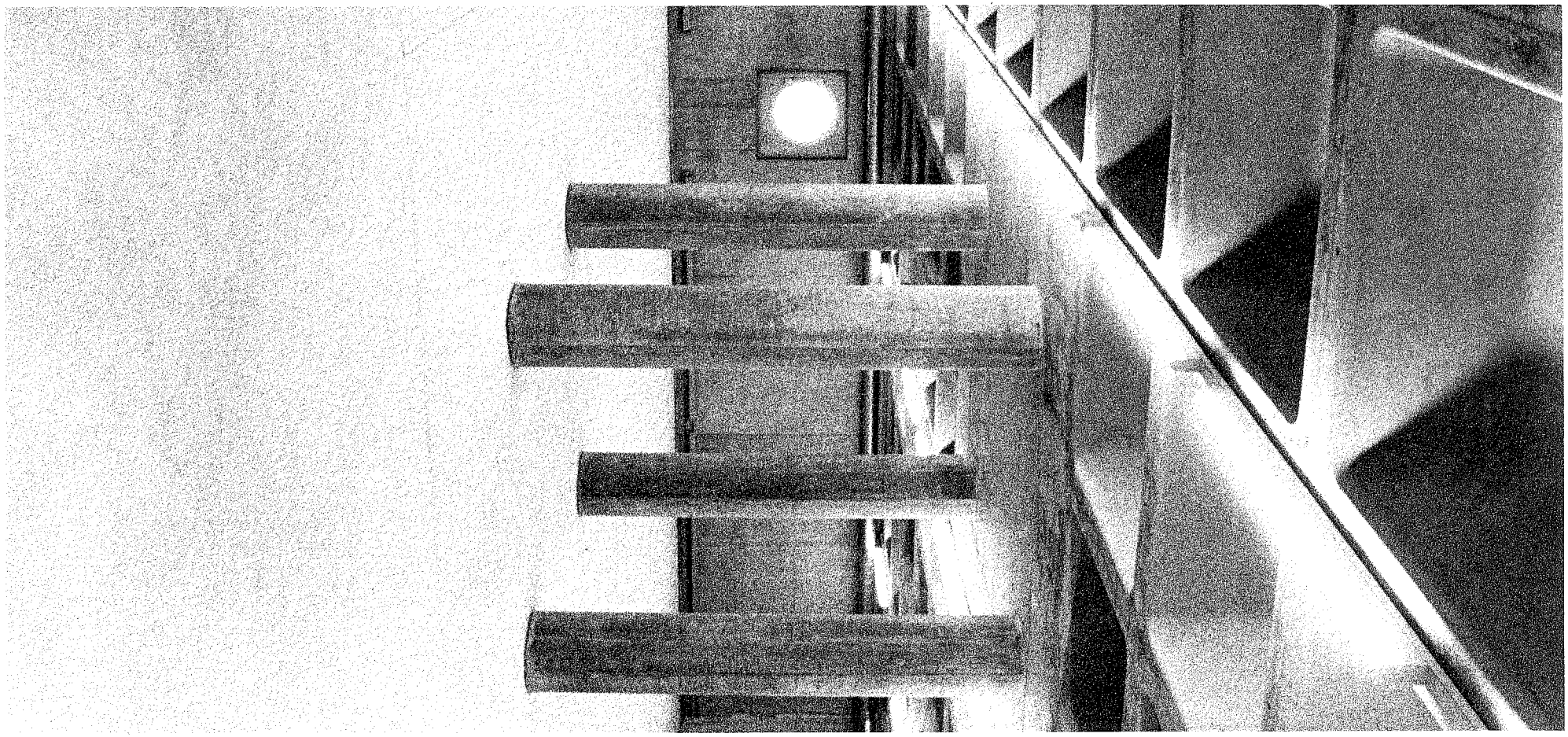

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BÂTIMENTS

Gilly ce 26e Décembre 1813.

La Municipalité de la Commune de Gilly
Au Petit Conseil du Canton de Vaud.

Citoyens Premiers Magistrats !

La Municipalité de Gilly et les habitans qui composent cette Commune, s'aisissent le moment ou notre chère Patrie se trouve entourée des malheurs de la Guerre continentale, pour venir vous exprimer leurs voeux les plus sincères pour le maintien de notre indépendance et de nos institutions sociales; qu'ils nous soit permis Citoyens Conseillers ! de venir déposer a vos pieds, le gage de notre amour pour notre chère Patrie, de notre dévouëment inébranlable au Gouvernement sous la sagesse duquel nous avons le bonheur de vivre, et pour le maintient duquel nous sommes prêts à sacrifier nos biens et notre vie s'il le fallait contre les ennemis perfides de notre Canton.

Veuillez agréer nos plus profonds Respects et l'assurance de notre dévouement.

P. la Municipalité Delafoge Sindic

Rolaz fre

Adresse de la Commune de Gilly pour l'indépendance du canton de Vaud

Quel est le sentiment de l'archiviste qui voit soudain devant ses yeux un vrai bâtiment en fer et en béton pour abriter les sources documentaires de la patrie ? Quand ce bâtiment a été érigé à dessein pour les archives, après quinze ans de recherches, d'études, et enfin de collaboration étroite avec les spécialistes de la construction ?
C'est la gratitude envers le pays qui donne ainsi une belle place à la culture, malgré les pressions qu'exercent la rentabilité à outrance et l'économie dans les dépenses.
A côté de la gratitude perce le soulagement de savoir que non seulement les archives actuelles ont trouvé un abri, mais que cet abri sera suffisant pour recevoir les livraisons futures, et qu'il pourra même être agrandi si la nécessité s'en fait sentir.
L'archiviste sait bien que le bâtiment parfait n'existe pas, et que le bâtiment idéal aurait été hors de prix. Il reprend confiance en contemplant deux voisins que la nature a placés sur le terrain choisi, deux symboles de longévité et de pérennité : un grand chêne et un bloc erratique mis à jour lors de l'excavation.
Pour les placer non loin de ces témoins du Temps, la main de l'homme a patiemment sculpté de merveilleux blocs de pierre, tout comme son esprit va ajuster les documents bruts tout proches, afin d'en élaborer une noble construction, un travail scientifique, une oeuvre d'Histoire.
Durée, persévérance, voilà des mots particulièrement chers à l'archiviste, qui souscrit à la déclaration de foi de Ramuz : "Ce qu'il y a de beau dans la vie, et dans toute espèce de vie, c'est sa continuité".

JEAN-PIERRE CHAPUISAT
Directeur des Archives cantonales

CONSTANCE ET PERSISTANCE

LE CONCOURS D'ARCHITECTURE

Les opposants aux concours d'architecture émettent parfois la crainte de voir de jeunes architectes parvenir aux places d'honneur et même remporter la palme de ces épreuves. Ils invoquent le risque de devoir mandater un bureau sans expérience pour des objets importants et souvent destinés à des fonctions publiques.

Les défenseurs des concours soulignent au contraire l'apport stimulant d'énergies nouvelles et la chance donnée à des architectes encore peu connus, puisqu'ils n'ont pas eu l'opportunité de réaliser des commandes que l'on ne songerait pas à leur offrir.

De tels arguments peuvent longuement s'opposer, mais je suis très satisfait de constater que le concours pour de nouvelles archives cantonales a largement donné raison aux supporters de joutes architecturales ouvertes à tous les âges.

Le jury attribua en effet le premier prix à une équipe de trois architectes qui ne totalisaient que 85 années de vie et encore moins d'années de pratique du métier.
Mais, le concours n'est que le premier acte d'une pièce qui ne se termine même pas à l'inauguration du bâtiment, puisqu'il faudra attendre plusieurs années pour vérifier le bien-fondé des décisions et des choix faits au cours de l'élaboration des plans, puis de la construction.
A ce stade, on pourrait imaginer que le choc avec la réalité, le frottement avec les besoins réels, l'usure face à l'administration et les impératifs du coût émousseraient ces élans juvéniles. Eh bien non, pour une fois, et j'espère que ce ne sera pas la seule, les pronostiqueurs pessimistes de la mise en ordre, les tenants de l'assagissement, les porteurs de l'expérience, en restent pour leurs frais, car le projet devint réalité avec la même fraîcheur que le dessin du concours.
Le résultat me paraît plus que satisfaisant puisqu'il réunit le consensus de partenaires qui passe pour inconciliable. Le maître de l'ouvrage, les utilisateurs, les architectes et les entreprises ont réussi, dans notre cas, à s'entendre sur un parti architectural, des dispositions intérieures, des matériaux et des mises en oeuvre qui donnent de grandes satisfactions esthétiques et matérielles.

Les architectes ont joué un rôle essentiel dans ce processus qu'ils ont constamment alimenté en propositions aptes à former des décisions positives. La rapidité de mise au point du projet et de sa mise en oeuvre (50 mois entre le jugement du concours et la mise à disposition des



locaux) montrent bien l'efficacité d'une équipe de qualité travaillant sur un bon matériel.

Le bâtiment des Archives cantonales prend également place dans le débat actuel sur l'évolution architecturale. Il apparaît en toute simplicité comme un exemple des libertés que peuvent prendre des architectes plus intéressés à faire jouer leur talent qu'à polémiquer sur de grands principes sans contenu.

J.-P. DRESCO
Architecte cantonal



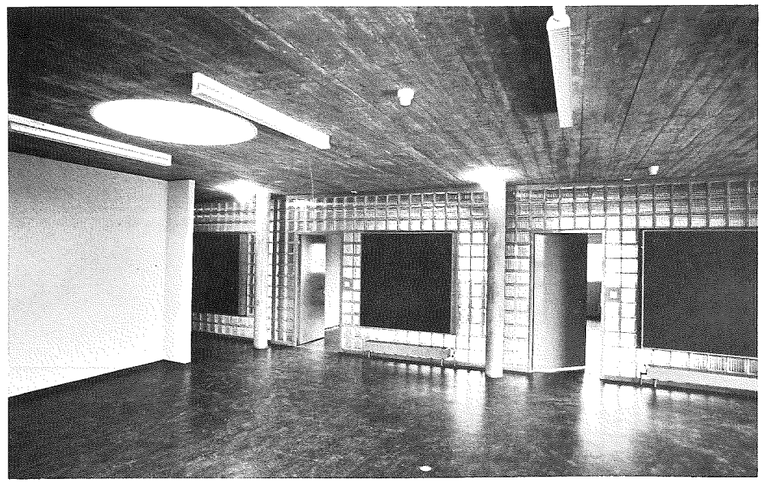

Ce bâtiment, qui traite d'un programme diversifié, réunit toutes ses parties en un organisme orienté par rapport à la course du soleil. Au Sud se développent les secteurs habités et à l'arrière ceux qui sont spécifiquement destinés au dépôt des documents. Cet ordre correspond à la préoccupation d'utiliser au mieux les énergies que le marché et la nature mettent à disposition et il symbolise aussi les rapports qui s'établissent entre le monde des chercheurs et celui de l'histoire, déposée sous forme d'archives à l'intérieur de la construction.

A l'avant, les activités humaines s'organisent sur trois niveaux : en bas sont disposés le tri et le traitement des documents que l'on amène pour y être archivés, à l'étage intermédiaire se déploient les espaces accessibles au public, principalement la salle de lecture, les cabinets de travail et un auditoire, enfin l'étage supérieur abrite l'administration de la maison.

A l'arrière se regroupent les vingt-trois alvéoles servant de dépôts aux documents. De plan carré, elles se placent dans une géométrie triangulaire génératrice de la règle de croissance de cet organisme destiné à englober une éventuelle extension.

L'ensemble du bâtiment des Archives cantonales manifeste donc une volonté de regroupement et de cohésion de divers éléments en un tout perceptible comme un ensemble, traduisant dans chaque situation la destination de ses parties. L'emploi de matériaux simples souligne cette volonté d'intégrité : crépi, métal et plots de ciment pour l'extérieur, béton brut et plots de verre pour l'intérieur. Le langage des formes, volontairement limité au cercle et au carré, concourt aussi à l'esprit de clarté recherché.

Enfin, le bâtiment s'implante de façon économe et significative dans le vaste site à disposition. De préférence à une position banalement centrée, l'édifice occupe une frange de la parcelle, caractérisée par la richesse de son environnement. Ainsi, l'aspect différencié des façades dialogue avec la diversité des limites du terrain où se succèdent industrie, bureaux et végétation naturelle.

G.-E. COLLOMB
M.-H. COLLOMB
P. VOGEL
Architectes

LE GRAND SANCTUAIRE (APPROCHE)

- Comment savoir la perte de l'être cher ?

- L'Ame est de nouveau invention de l'homme, comme le temps

- Sommes-nous si grands ?

- Personne n'échappe au temps, ni à l'enfer, mais la mémoire ...

- La mémoire de l'Ancien; peut être le plus difficile fardeau

- Thème du sanctuaire, superbe, ancien, précis

- Nous sommes cloués à l'éternité, soyons graves et tranquilles, l'homme existe

André RABOUD
Sculpteur

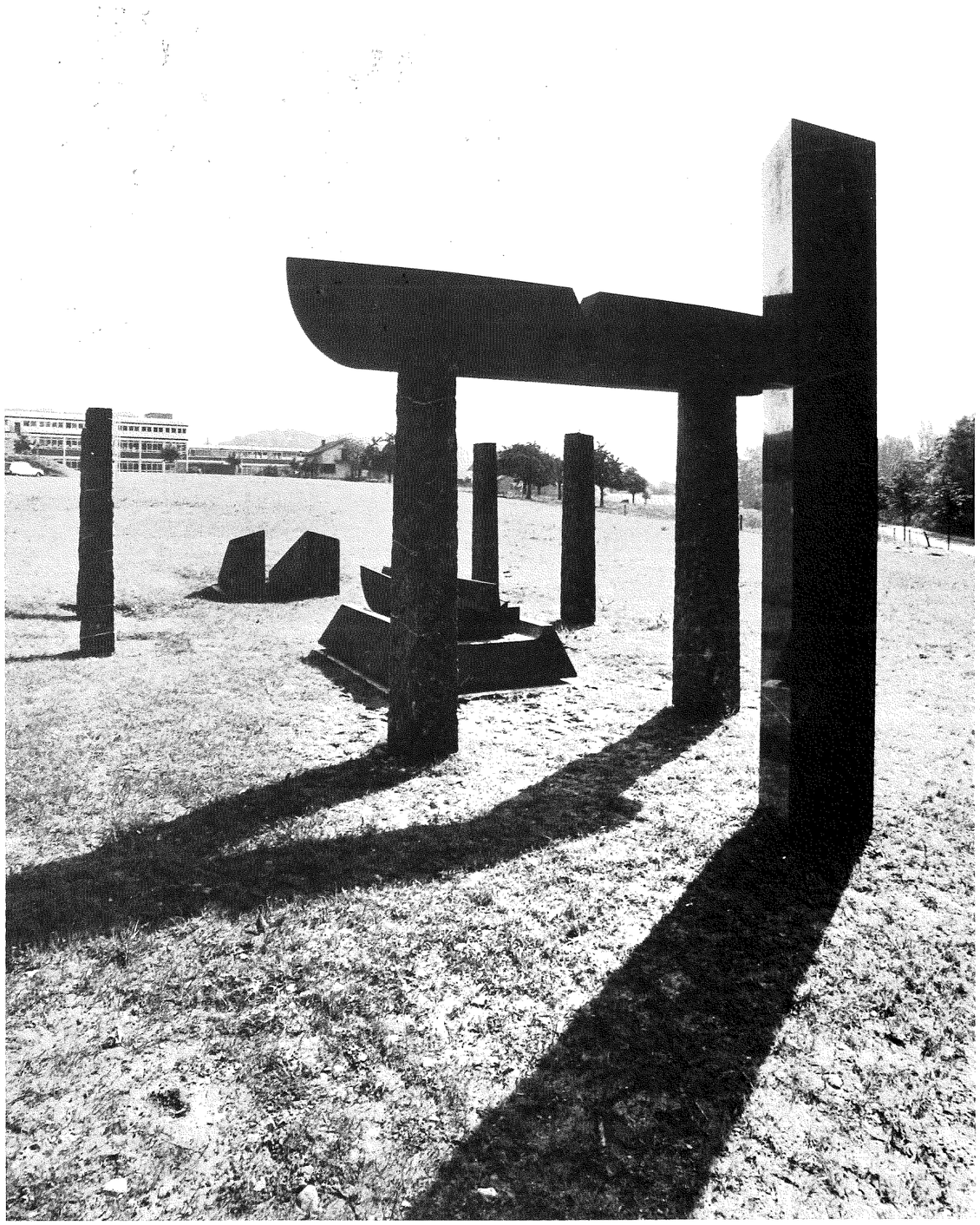

1. Implantation du bâtiment

Le bâtiment des archives cantonales vaudoises comprend deux parties distinctes :
- une partie dépôt, dont le climat intérieur (température et humidité) est très important pour la conservation des documents;
- une partie administrative, composée d'ateliers, d'une partie ouverte au public (salle de lecture), de bureaux, ainsi que de l'appartement du concierge.

L'orientation générale du bâtiment a été dictée par la parcelle; la façade principale est orientée au Sud-Ouest, ce qui, compte tenu des brouillards matinaux régnant dans la région, est relativement favorable pour une utilisation passive de l'énergie solaire.
Les principes classiques de l'utilisation passive de l'énergie solaire par gain direct ont été appliqués :
- dépôts, constitués par des locaux presque borgnes et chauffés à 15°C seulement, placés au Nord-Est;
- vitrages principaux au Sud-Ouest, au Sud et au Sud-Est
- isolation extérieure permettant un stockage dans les murs;
- pas de chauffage par le sol, permettant un stockage dans la dalle.

A noter que, le bâtiment étant très bien isolé et les besoins ainsi réduits, les vitrages n'ont pas été surdimensionnés, afin d'éviter des problèmes de surchauffe. Ce genre de problème est de plus limité par des surplombs restreignant la quantité d'énergie solaire pouvant pénétrer dans les pièces, particulièrement en été.

2. Isolation

Les épaisseurs d'isolation ont été déterminées par un calcul d'optimalisation économique tenant compte, d'une part, des frais supplémentaires occasionnés par une augmentation de l'épaisseur, d'autre part, par les économies de combustible ainsi réalisées. La durée d'amortissement de l'isolation a été fixée à 20 ans, ce qui nous a donné des épaisseurs relativement importantes, correspondant à des épaisseurs de polystyrène de 14 cm. pour les dépôts (chauffés à 15°C) et de 18 cm. pour les locaux administratifs (chauffés à 20°C). A noter que le mur séparant les dépôts de la partie administrative a également été isolé, cela non seulement pour des raisons d'économie d'énergie, mais aussi pour pouvoir garder une température relativement basse dans les dépôts, même en été.

Si la pose de telles épaisseurs d'isolation ne présente pas de difficultés particulières dans le cas de murs quasiment borgnes, des raisons techniques peuvent conduire à leur diminution dans certains cas. Cela s'est produit en particulier sur la façade Sud-Ouest du bâtiment, où l'on trouve des épaisseurs d'isolation plus traditionnelles. Notons encore que les architectes ont préféré utiliser du polyuréthane plutôt que du polystyrène, ce qui a permis de réduire les épaisseurs tout en gardant le même coefficent K.
Quant aux vitrages, dans toute la partie Sud, il a été posé des doubles vitrages, alors que dans la partie Nord étaient initialement prévus des triples vitrages qui ont été remplacés par des doubles vitrages avec couche anti-IR (infrarouge).

3. Installations techniques

3.1 Ventilation
Le bâtiment étant très étanche, une ventilation est nécessaire, surtout dans les dépôts, afin de garantir un renouvellement d'air minimum propre à supprimer les nuisances dues à l'accumulation de mauvaises odeurs ou de radon. Il a été décidé que la seule fonction de la ventilation était ce renouvellement d'air, qu'elle ne servirait donc ni à chauffer les locaux, ni à contrôler leur humidité. Pour les dépôts, un taux de renouvellement très faible de 0,1 par heure en moyenne journalière a été choisi, le chauffage se faisant par radiateurs et le contrôle de l'humidité par des deshumidificateurs décentralisés lors de la phase d'assèchement du bâtiment, éventuellement par des humidificateurs par la suite. Dans les locaux administratifs, seuls sont ventilés les locaux où cela s'avère indispensable, tant en ce qui concerne la température que l'humidité.

3.2 Chauffage
Pour le choix du sytème de chauffage, nous avons effectué une comparaison économique des divers systèmes envisageables, comparaison tenant compte de l'investissement ainsi que des frais d'exploitation durant la période d'amortissement. Le système le plus économique s'est avéré être le chauffage à gaz, mais il était talonné de très près par un système relativement complexe comprenant un groupe chaleur-force où une partie de l'électricité produite était absorbée par une pompe à chaleur, le reste étant réinjecté dans le réseau. La bonne économie de ce système s'explique par le prix de rachat relativement élevé promis par le service électrique concerné si l'électricité était produite préférentiellement aux heures de pointe.
Afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, le maître de l'ouvrage a opté pour ce système

La figure 1 décrit l'installation qui comprend :
- 4 groupes chaleur-force de type Totem, d'une puissance de 39 kW thermiques et 15 kW électriques chacun;
- 1 condensateur sur l'échappement des moteurs permettant de récupérer encore environ 15 kW thermiques;
- 1 pompe à chaleur à deux étages, dont la source froide est constituée par le collecteur d'égouts intercommunal, d'une température de l'ordre de 12°C en hiver;

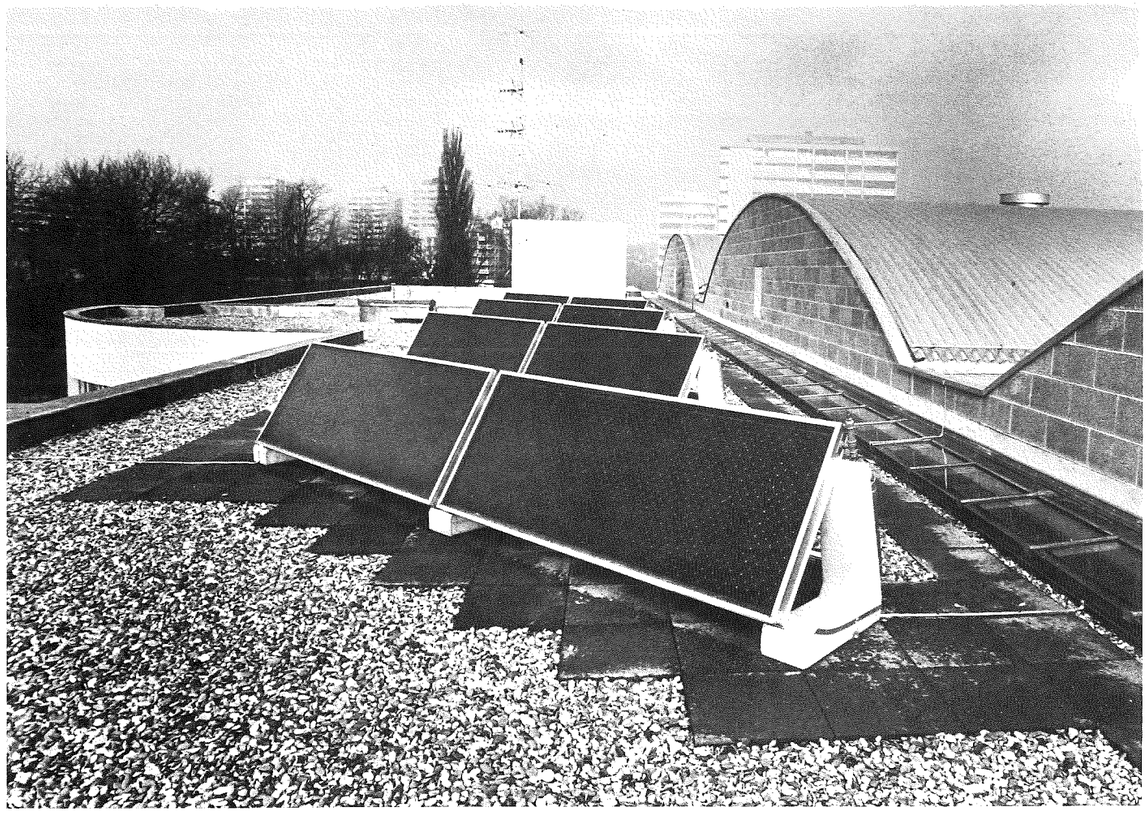

Schéma chauffage

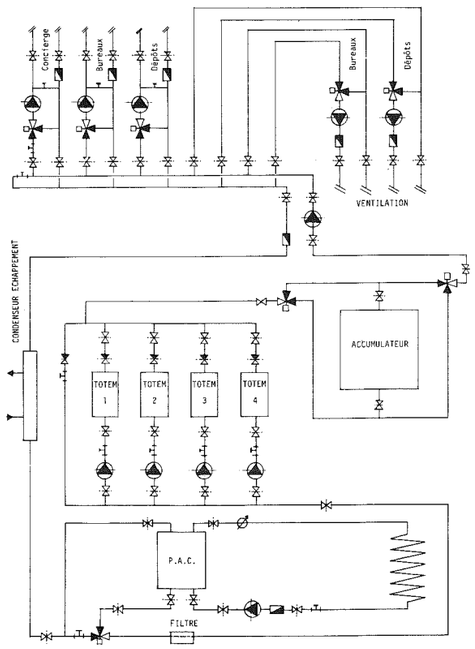

Schéma solaire

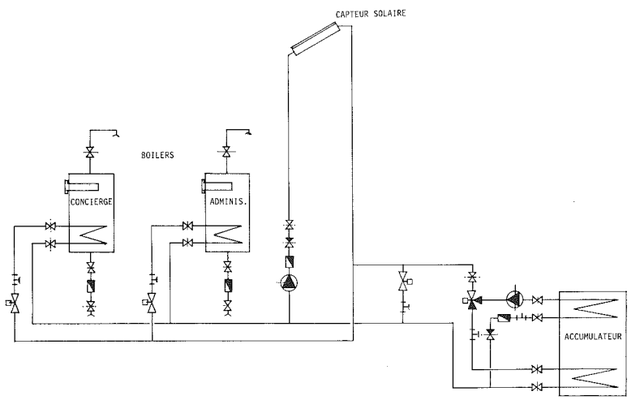

Principes techniques

- 1 stock de chaleur de 10 m3 permettant de faire fonctionner les groupes chaleur-force préférentiellement lors des heures de forte consommation d'électricité;
- 5 groupes en ce qui concerne la consommation (chauffage dépôts, administration et logement concierge, préchauffage de l'air ventilé des dépôts et de l'administration).

L'ensemble du système est géré par un microprocesseur qui permet également de faire de l'acquisition de données et de mesurer et contrôler ainsi les performances de l'installation.
Grâce au condenseur et à la pompe à chaleur, le coefficient de performance de l'installation devrait atteindre 1,2 à 1,25 et permettre ainsi une utilisation optimale de l'énergie primaire.

3.3 Eau chaude

Les besoins en eau chaude du bâtiment seront couverts par une installation solaire comprenant 20 m2 de capteurs. La figure 2 montre le schéma de l'installation avec :
- les capteurs (20 m2);
- les consommateurs (concierge et administration), avec chacun un chauffe-eau de 500 l. avec appoint électrique;
- le stock de chauffage de 10 m3 qui permet d'absorber les excédents de production en été.

A noter qu'il est possible de recharger les chauffe-eau à partir du grand stock.
L'ensemble de l'installation est géré par le même microprocesseur que celui du chauffage et une acquisition de données est également prévue.

4. Conclusions

Le bâtiment des archives cantonales vaudoises a été conçu dans l'optique de minimiser la consommation d'énergie primaire, tout en restant dans des limites économiquement justifiées. Cela a conduit à des installations techniques relativement complexes et nouvelles dans leur conception. Ne manquons pas l'occasion de remercier l'Etat de Vaud d'avoir permis la réalisation d'une telle installation et, ce qui est important, d'avoir mis à disposition les moyens pour contrôler son fonctionnement et acquérir ainsi une expérience précieuse.

L. KELLER
P. MERMIER
J.-P. JACCOUD
Ingénieurs

1/ Dépôts

Fondations : sur radier général
Drainage : sous la surface du radier. Caniveau périphérique pour récupération des eaux de drainage et eaux de pluie avec accès pour contrôle des drains. Chemise de drainage contre les murs.
Murs enterrés : béton armé.
Etanchéité : cuvelage.
Isolation : périphérique.
Murs hors terre : béton armé, isolation périphérique et parement en plots de ciment teinté.
Dalles : béton armé à caissons (coffrages PVC pré-assemblés).
Piliers : béton centrifugé.
Toiture : toiture froide, barrière de vapeur sur dalle, isolation thermique, couverture en tôle d'aluminium profilée, fixée sur charpente métallique, ferblanteries en aluminium, combles froids accessibles pour contrôle de l'étanchéité.
Sols : chapes industrielles.
Défense incendie : cellules en "béton isolables" par portes coupe-feu, détecteurs de fumée.

2/ Bâtiment administratif :

Fondations :)
Murs enterrés :) comme les dépôts
Etanchéité :)
Murs hors terre : murs et structure béton armé, façades-rideau en aluminium thermolaqué.
Isolation : périphérique.
Doublage : brique terre cuite, crépi.
Ouvertures : fenêtres avec vitrage isolant.
Toiture plate : barrière de vapeur, isolation thermique, étanchéité multicouches, gravier de protection, ferblanterie en zinc-titane.
Cloisons intérieures : - doublages et cloisons en panneaux de plâtre cartonné, fixés sur ossature métallique
- parois en pavés de verre.
Sols : - locaux pour le public : parquet en hêtre massif collé
- bureaux : linoléum
- locaux de service : chapes industrielles.



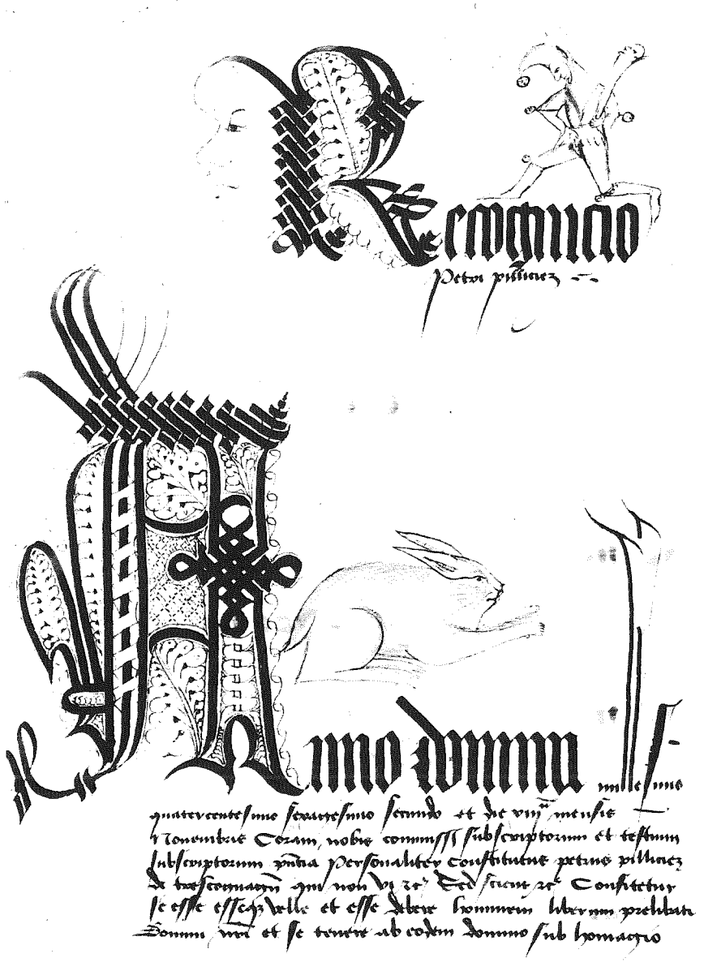

Novembre 1462. Reconnaissance en faveur de noble Louis de Chalon seigneur de Grandson et d'Arlay.

CUBE + SURFACES + CAPACITE

MATRICE DES SURFACES

	Administration	Dépôts	Total
Surface brute de plancher ORL	m2 2'189	m2 7'188	m2 9'377
Surface circulation verticale	m2 120	m2 130	m2 250
Surface circulation horizontale	m2 435	m2 441	m2 876
Surface utile	m2 2'048	m2 5'908	m2 7'956
Surface parcelle : (estim. y. c. forêt)			m2 20'000

Coût CFC 2 : Fr. 1'184.40/m2 bruts ORL
Coût CFC 1 à 9 : Fr. 1'607.20/m2 bruts ORL

CALCUL DU CUBE, selon la norme SIA 116

Bâtiment administratif	M3 11'340.4
a/ sous-sol	m3 2'268.2
b/ rez inférieur	m3 2'745.8
c/ rez inférieur	m3 2'664.4
d/ 1er étage	m3 2'064.8
e/ toiture	m3 663.0
f/ appartement concierge + couvert	m3 934.2
Dépôts	M3 26'680.1
g/ sous-sol	m3 8'672.9
h/ rez inférieur	m3 5'737.9
i/ rez supérieur	m3 4'688.8
j/ 1er étage	m3 5'731.6
k/ toiture	m3 1'848.9
Total cube SIA 116	M3 38'020.5

COUTS UNITAIRES

Coût CFC 2 : Fr. 294.90/m3
Coût CFC 1 à 9 : Fr. 399.20/m3

CAPACITE DE STOCKAGE CALCULEE

	Rayonnages fixes	Rayonnages mobiles	Total
actuelle	26'850 m.	11'550 m.	38'400 m.
extension 1 : remplacement des rayonnages fixes par des rayonnages mobiles (augmentation de 100% par cellule)	53'700 m.	11'550 m.	65'250 m.
extension 2 : construction de 16 cellules supplémentaires (augmentation totale de 70%)			110'000 m.

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX

Concours d'architecture	avril à octobre 1980
Confirmation mandat	janvier 1981
Soumissions	décembre 1981
Devis	février 1982
Début chantier	juillet 1982
Bâtiment hors d'eau	décembre 1983
Fin des travaux	décembre 1984
Déménagement	janvier à mai 1985
Ouverture au public	15 avril 1985
Inauguration	7 octobre 1985

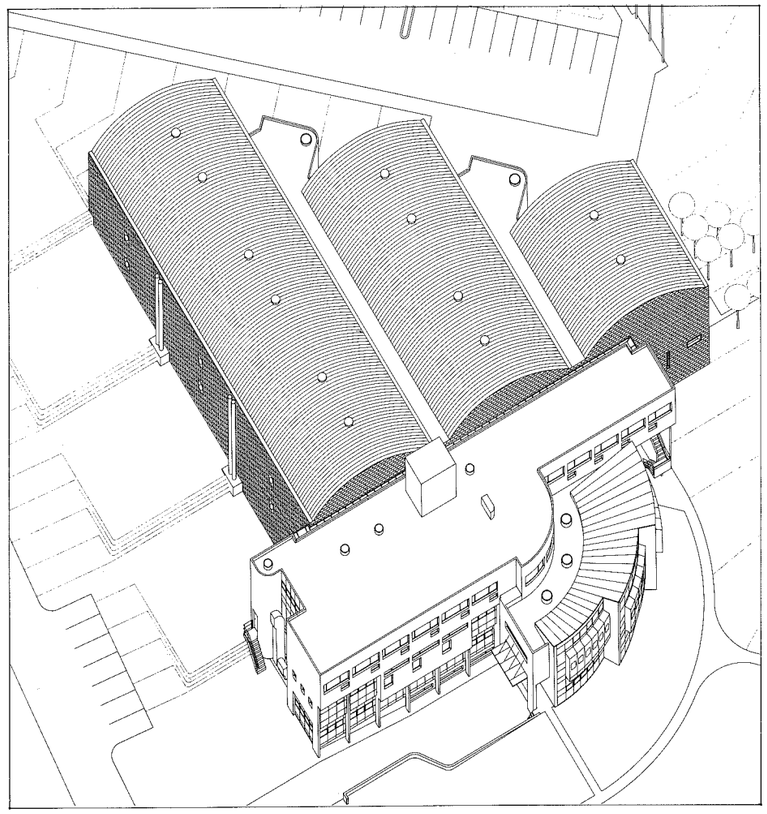

CFC	1			486'260.--	3,2%
102	Analyses géotechniques		16'515.--		
112	Démolition		5'490.--		
175	Etanchement dans nappe		165'000.--		
176	Epuisement des eaux		111'900.--		
177	Amélioration des sols de fondation		146'600.--		
191	Honoraires achitecte		Dans CFC 2		
192	Honoraires ingénieur civil		Dans CFC 2		
196.0	Honoraires géomètre		17'138.--		
196.1	Honoraires géologue		23'617.--		

CFC	2	100%		11'106'320.--	74,0%
201	Fouille en pleine masse	3,2%	356'000.--		
211.5	Béton / Béton armé	30,1%	3'346'000.--		
211.6	Maçonnerie	11,7%	1'303'000.--		
211.R	Régie	1,4%	150'000.--		
212	Construction préfabriquée en béton	1,1%	119'500.--		
213	Construction en acier	0,9%	102'300.--		
221.4	Fenêtres métal léger	4,9%	539'000.--		
221.8	Eléments spéciaux d'éclairage naturel	0,4%	45'500.--		
222	Ferblanterie	1,5%	167'500.--		
223	Protection contre la foudre		5'950.--		
224.0	Couverture des combles	1,0%	107'200.--		
224.1	Etanchéité souple	1,6%	177'500.--		
225	Etanchéité et isolation spéciale	0,4%	40'000.--		
231	Inst. centrale courant fort	0,6%	63'330.--		
232	Inst. courant fort	2,9%	319'000.--		
233	Lustrerie	0,8%	87'000.--		
235	Inst. téléphonique	0,7%	81'850.--		
236.0	Inst. courant faible	1,8%	205'000.--		
236.2	Recherche de personnes	0,3%	28'300.--		
238	Inst. provisoires	0,1%	9'900.--		
242	Production de chaleur				
243	Distribution de chaleur	3,9%	430'000.--		
244	Inst. de ventilation	2,3%	252'400.--		
247.3	Récupération d'énergie	0,4%	48'000.--		
251	Appareils sanitaires courants	1,4%	158'000.--		
252	Appareils sanitaires spéciaux				
254	Tuyauterie sanitaire				
255	Isolation inst. sanitaires				
261	Inst. de transport	0,6%	68'500.--		
271	Plâtrerie	1,7%	184'300.--		
272.1	Eléments métalliques préconfectionnés	0,1%	7'950.--		
272.2	Serrurerie générale	1,2%	130'000.--		
273	Menuiserie	1,9%	212'300.--		
274	Vitrages spéciaux	0,6%	68'700.--		
275	Systèmes de verrouillage		5'460.--		
276.2	Volets roulants	0,5%	56'900.--		
281.0	Couches support, chapes	2,2%	240'200.--		
281.2	Revêtement de sols en matière synthétique	0,4%	44'800.--		
281.6	Carrelages	0,3%	36'300.--		
281.7	Revêtement de sols en bois	1,1%	119'800.--		
285.1	Peinture intérieure	0,8%	93'200.--		
286	Assèchement du bâtiment	0,6%	63'700.--		

287	Nettoyage du bâtiment	0,2%	19'580.--		
291	Honoraires architecte	8,6%	960'000.--		
292	Honoraires ingénieur civil	3,6%	400'000.--		
293	Honoraires ing. électricien	1,3%	140'000.--		
294/5	Honoraires ingénieur CVS	1%	112'400.--		

CFC	3			546'600.--	3,6%
352	Inst. de laboratoire		26'000.--		
358	Agencement de cuisine		25'500.--		
361	Elevateur		16'100.--		
373	Menuiserie		62'000.--		
376	Rideaux d'obscurcissement		17'000.--		
378	Stockage mobile		400'000.--		
391	Honoraires architecte		Dans CFC 2		

CFC	4			775'120.--	5,1%
401	Déplacement de terre		109'850.--		
411.3	Liaison TT		20'500.--		
411.4	Béton armé		40'000.--		
411.6	Maçonnerie		11'000.--		
421	Jardinage		156'000.--		
452	Conduites		78'900.--		
453	Inst. électrique		38'670.--		
454	CVC		5'000.--		
455	Gaz - Eau		22'000.--		
461	Routes et places		293'200.--		
491	Honoraires architecte		Dans CFC 2		
492	Honoraires ingénieur civil		Dans CFC 2		
493	Honoraires ing. électricité		Dans CFC 2		
494/5	Honoraires ingénieur CVS		Dans CFC 2		

CFC	5			877'490.--	5,7%
501	Concours d'architecture		109'255.--		
511	Autorisations, taxes		20'000.--		
512.0	Canalisations		80'000.--		
512.1	Electricité		44'520.--		
512.3	Gaz				
512.4	Eau		57'000.--		
521	Echantillons, essais		6'440.--		
521.1	Essais de matériaux		1'280.--		
524	Reproductions, tirages		55'000.--		
580.2	Déménagement		485'000.--		
565	Frais de voyage		2'995.--		
566	Bouquet, inauguration		10'000.--		
596.6	Expertises		6'000.--		

CFC	9			1'278'800.--	8,4%
901	Mobilier courant		296'800.--		
904	Mobilier administratif		500'000.--		
931.3	Engins, appareils		342'000.--		
941	Petit inventaire		30'000.--		
98	Oeuvre d'art		110'000.--		
991	Honoraires architecte		Dans CFC 2		

TOTAL DES TRAVAUX				15'070'590.--	100%

LES ENTREPRISES

PRESYN S.A.	Etanchement dans nappe	Crissier
DENTAN FRERES S.A.	Epuisement des eaux	
	Amélioration des sols	
	Fouille pleine masse	
	Béton armé-Maçonnerie	Lausanne
ADANI FILS S.A.	Construction en acier	Crissier
BOVARD Ed. S.A.	Fenêtres métal léger	Tour-de-Peilz
KELLER S. S.A.	Eléments spéciaux d'éclairage naturel	Chavannes
TOITURES & FERBLANTERIE S.A.	Ferblanterie	Lausanne
CAPT & Cie	Protection contre la foudre	Epalinges
COUFER S.A.	Couverture des combles	Vernand-Dessous
GENEUX J. S.A.	Etanchéité souple	Le Mont
SCHNEIDER & Co	Isolation jointoyage	Lausanne
CANDELA ELECTRONIQUE	Centrale courant fort	Lausanne
MARILLER G. S.A.	Centrale courant fort	Bretigny s/Morrens
BIRELEC S.A.	Inst. courant fort	Yverdon-les-
	Inst. téléphone	Bains
ZUMTOBEL S.A.	Lustrerie	Chavannes
CERBERUS S.A.	Inst. courant faible	Lutry
HASLER S.A.	Recherche de personnes	Neuchâtel
KLIMA S.A.	Production et distribution de chaleur	Crissier
CALORITEC S.A.	Inst. ventilation	Lausanne
MONOD Jean	Récupérateur énergie	Prilly
MASSON S.A.	Inst. sanitaires	Lausanne
VAUTHEY-LIFT S.A.	Installation transport	Chardonne
DEPALLENS S.A.	Plâtrerie	Lausanne
SCHWEIZER AG	Eléments métalliques préconfectionnés	Zürich
FENAROLI S.A.	Serrurerie générale	Bussigny
GENOUD A.	Serrurerie générale	Montreux
BARMAN A.	Menuiserie portes	Lausanne
LOCHER Max	Menuiserie armoires	Pully
MORIGI S.A.	Vitrages spéciaux	Crissier
MISTELI & BAUR S.A.	Cylindres de sûreté	Prilly
GRIESSER S.A.	Volets roulants	Lausanne
TONELLO G. S.A.	Sous-planchers, chapes	Lausanne
TAPIS SERVICE S.A.	Revêtement de sol en matière synthétique	Lausanne
PEDROLI S.A.	Carrelages et revêtement en céramique	Lausanne
TISCH-REYMOND S.A.	Revêtement de sol en bois	Lausanne
FAVRE & Fils	Peinture	Lausanne
KRUGER	Assèchement du bâtiment	Degersheim
JACCARD A.-M.	Nettoyage du bâtiment	Romanel
RENGGLI Installations	Inst. laboratoire	Lausanne
GETAZ-ROMANG S.A.	Inst. cuisine	Bussigny
SPIM S.A.	Elévateur	Pully
NIKLAUS R.	Menuiserie meubles	Lausanne
BAUMANN-JEANNERET S.A.	Rangement mobilier Rayonnages fixes	Lausanne
MARTI S.A.	Routes et places	Lausanne
BOURGOZ Jardins	Jardinage	St-Sulpice
WOHNSHOP	Mobilier	Lausanne
GAVILLET S.A.	Mobilier	Lausanne

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BÂTIMENTS

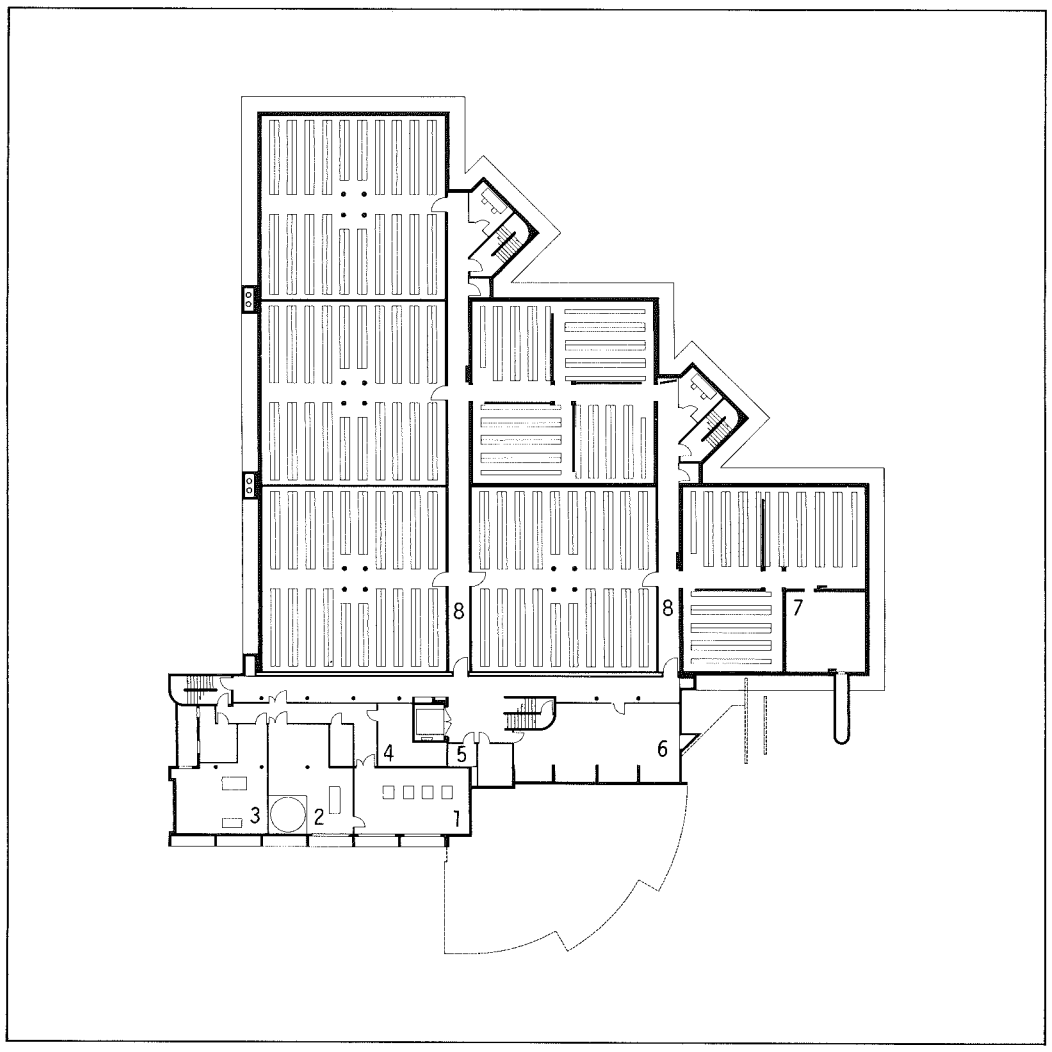

LOCAUX TECHNIQUES

1. Chauffage
2. Sanitaire
3. Ventilation
4. Electricité
5. Téléphone
6. Rangement
7. Abri
8. Dépôts d'archivés

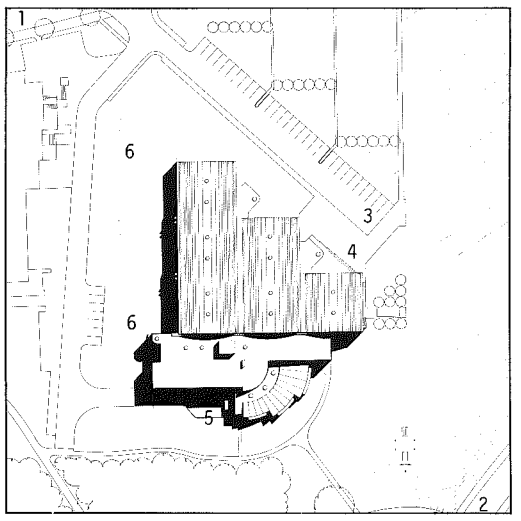

1. Rue de la Mouline
2. Route de la Sorge
3. Parking visiteurs
4. Entrée principale
5. Accès livraisons
6. Périmètre d'extension



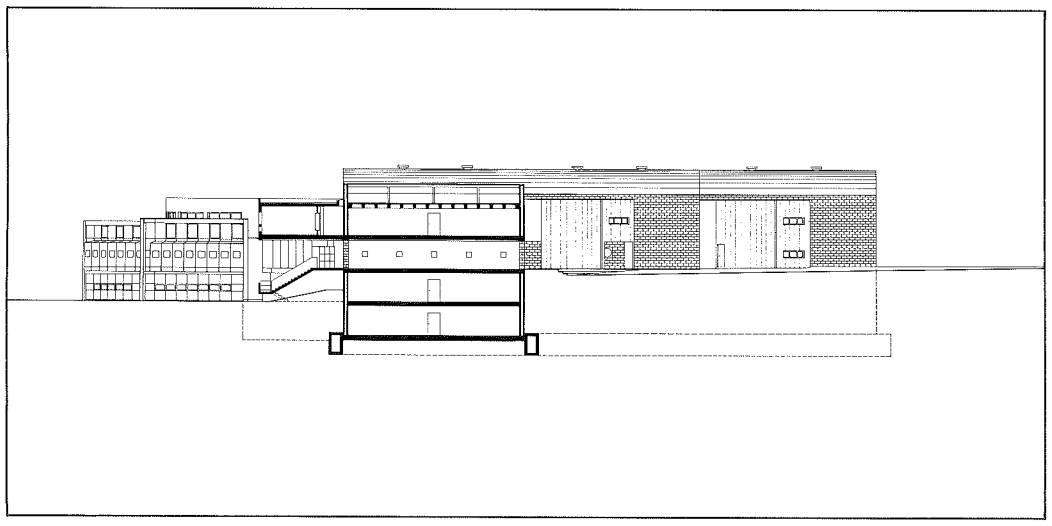

COUPE 1

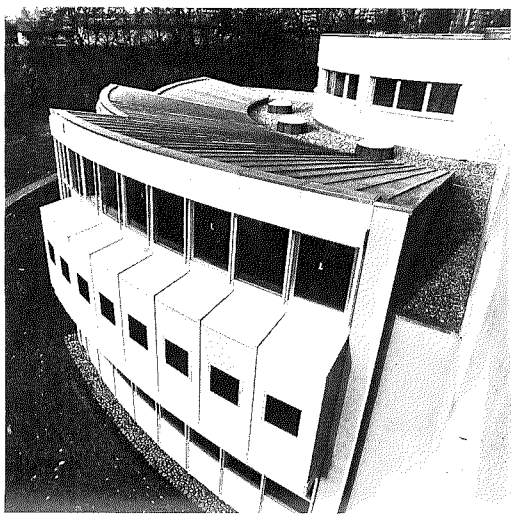

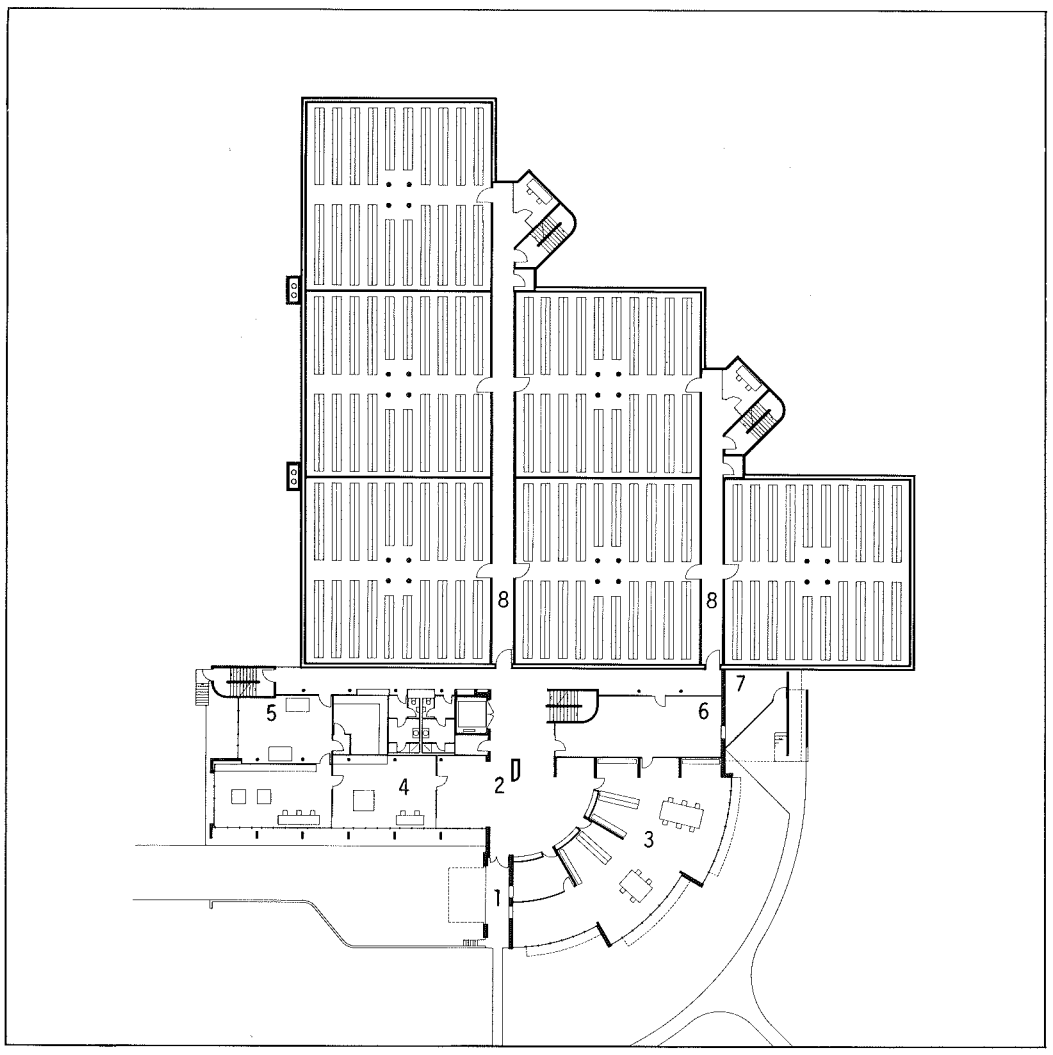

ATELIERS

1. Quai de livraison
2. Arrivage
3. Salle de tri
4. Reliure et restauration
5. Photographie
6. Rangement
7. Jardinier
8. Dépôts d'archives

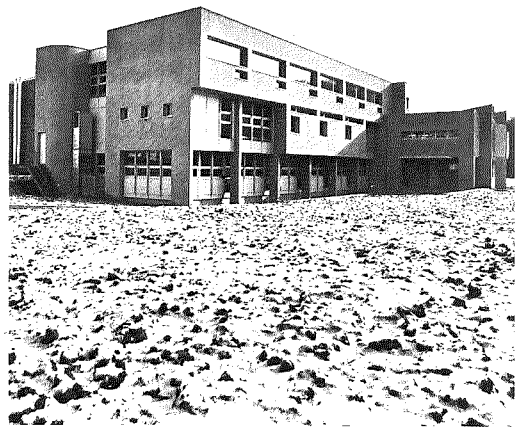

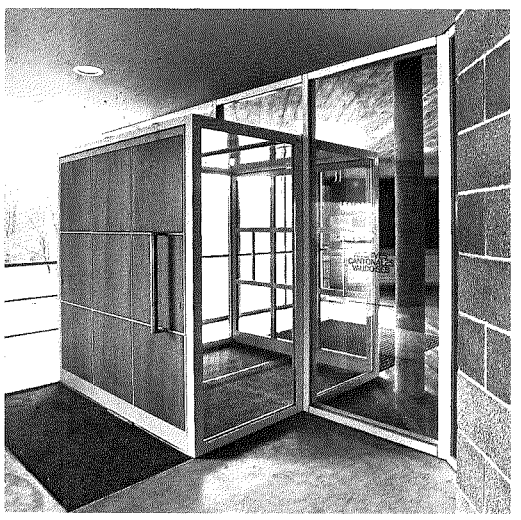

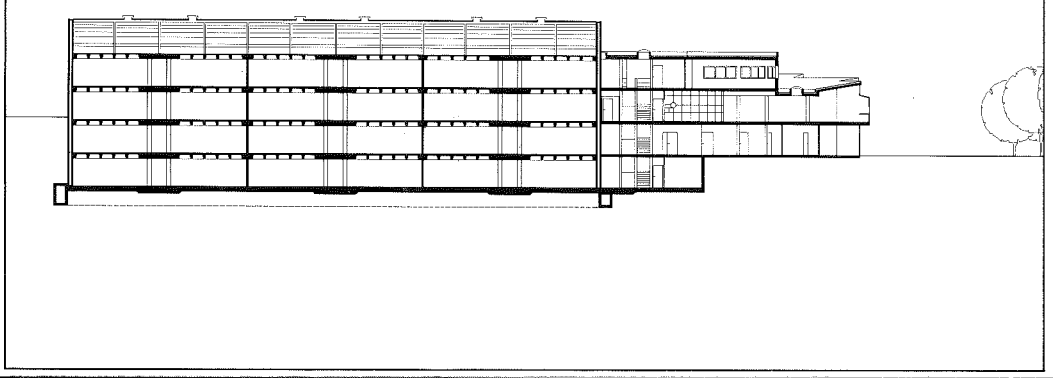

COUPE 2

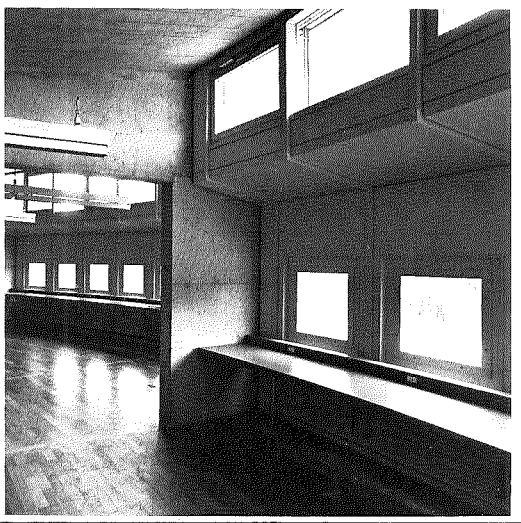

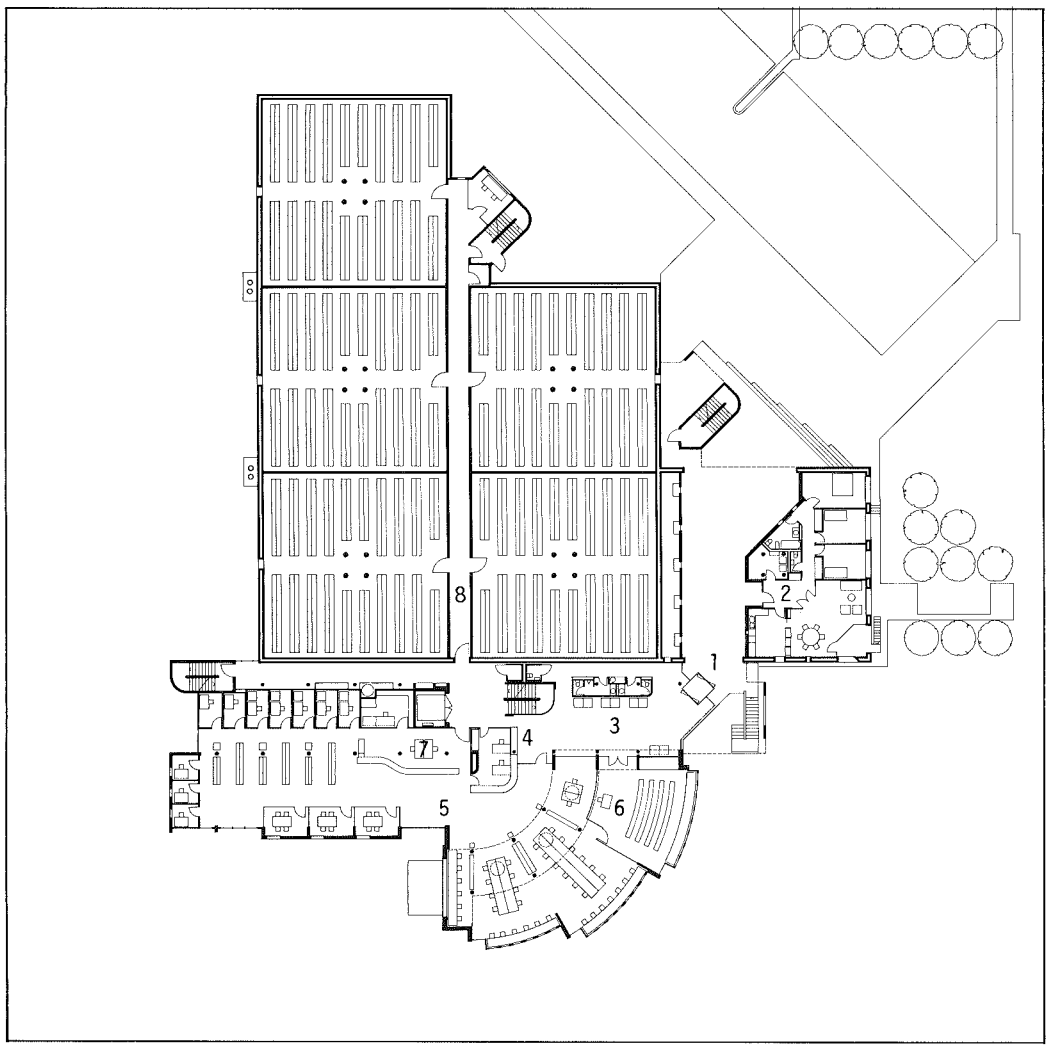

SALLE DE LECTURE

1. Entrée
2. Appartement concierge
3. Hall foyer
4. Réception
5. Salle de lecture
6. Salle de séminaires
7. Service de la salle
8. Dépôts d'archives



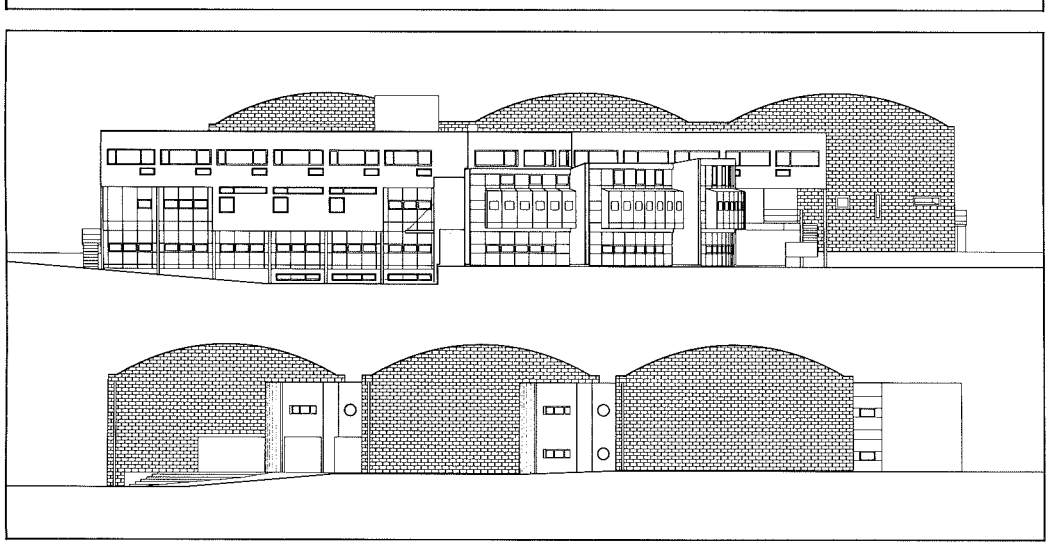

FAÇADE SUD-OUEST
ET
FAÇADE NORD-EST

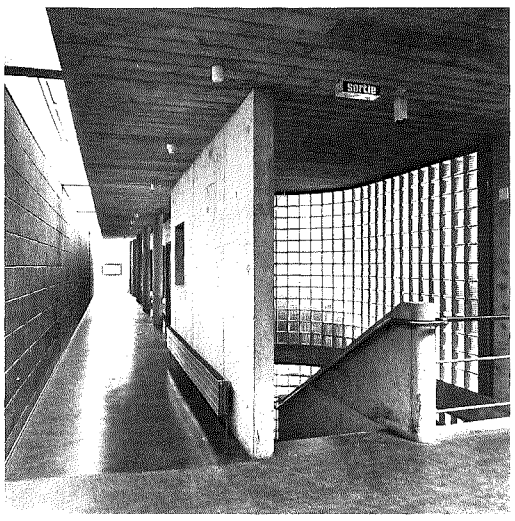

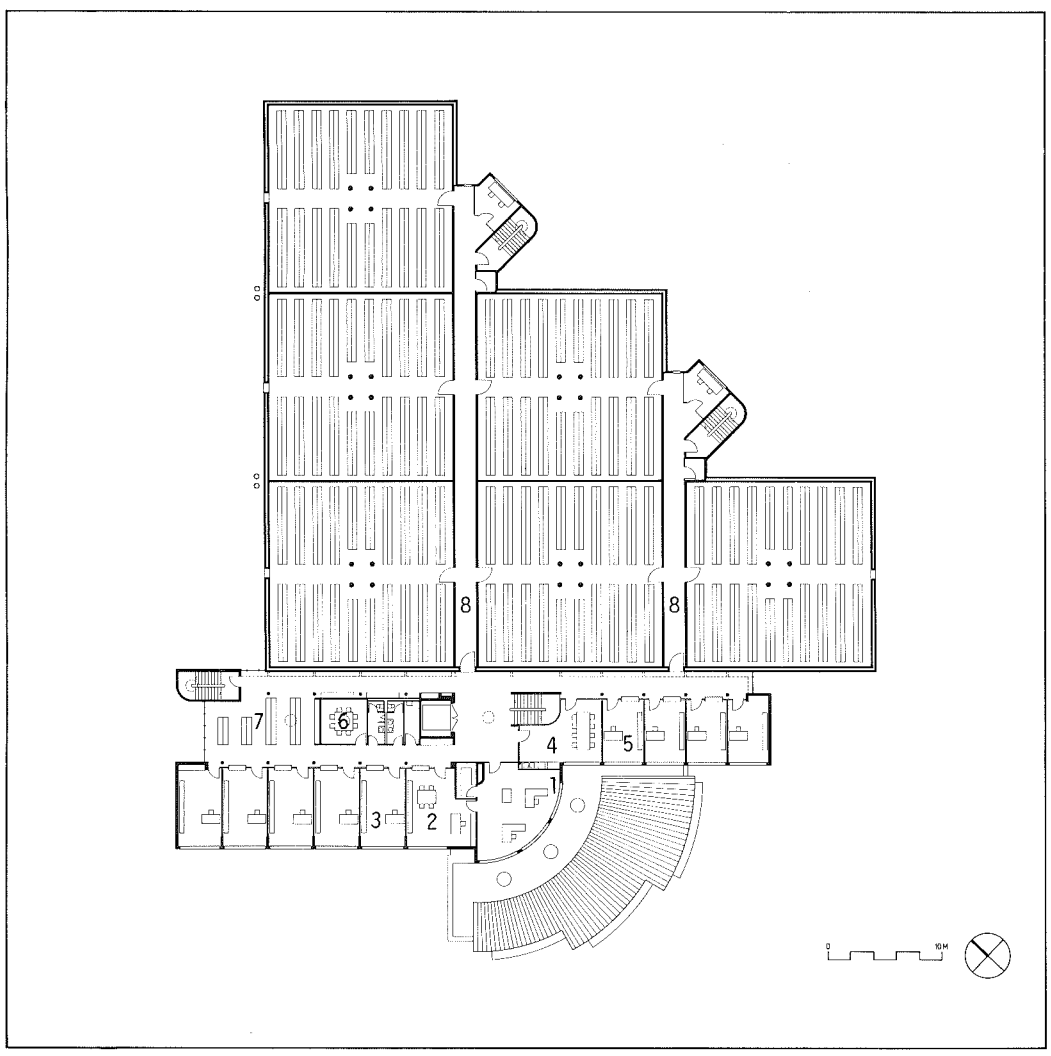

ADMINISTRATION

1. Secrétariat
2. Directeur
3. Bureaux d'archivistes
4. Cafétéria
5. Bureaux d'adjoints
6. Salle réunion
7. Hall des fichiers
8. Dépôts d'archives

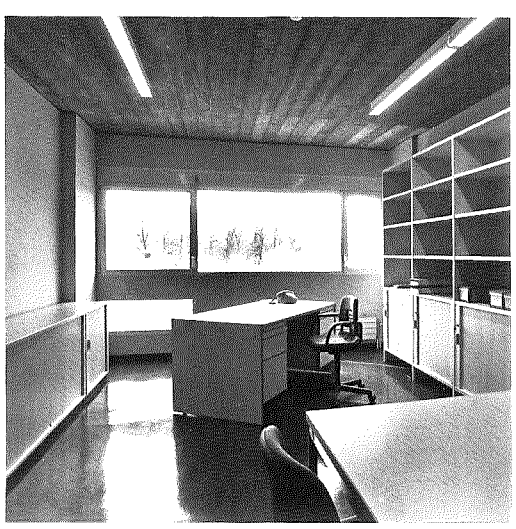

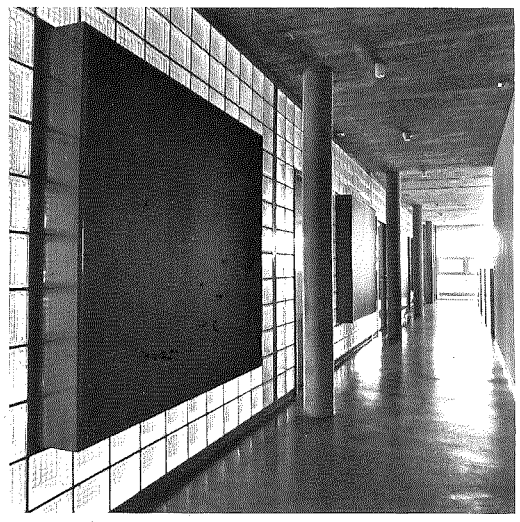

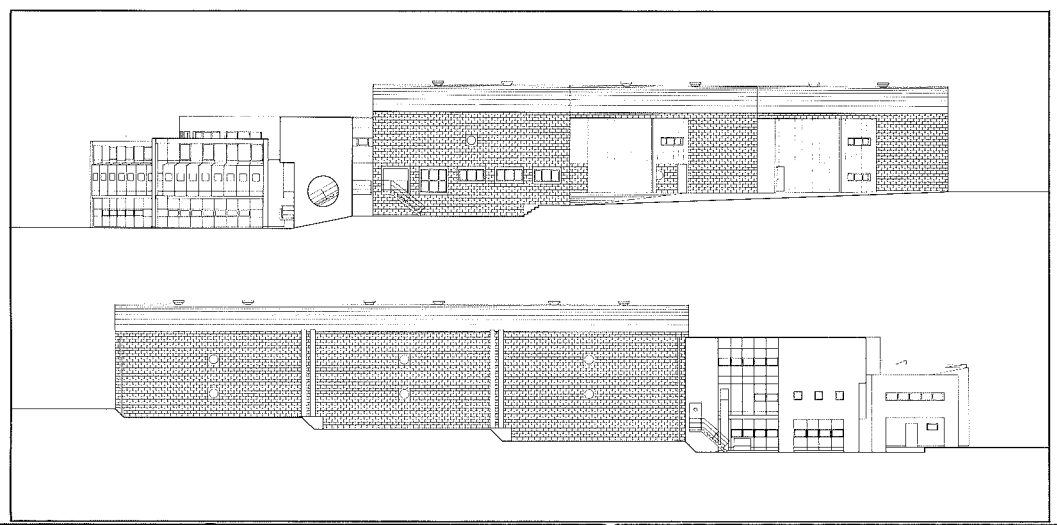

FAÇADE SUD-EST
ET
FAÇADE NORD-OUEST

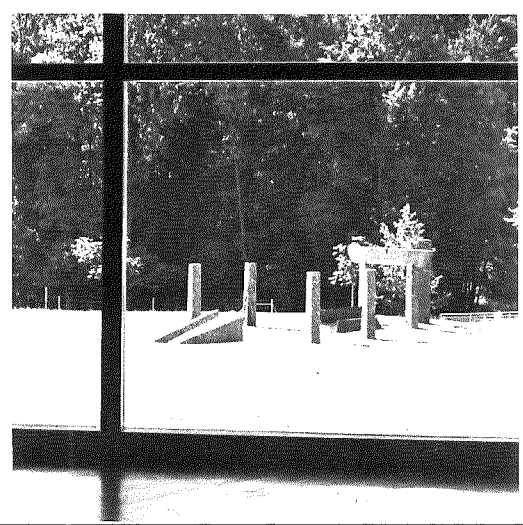

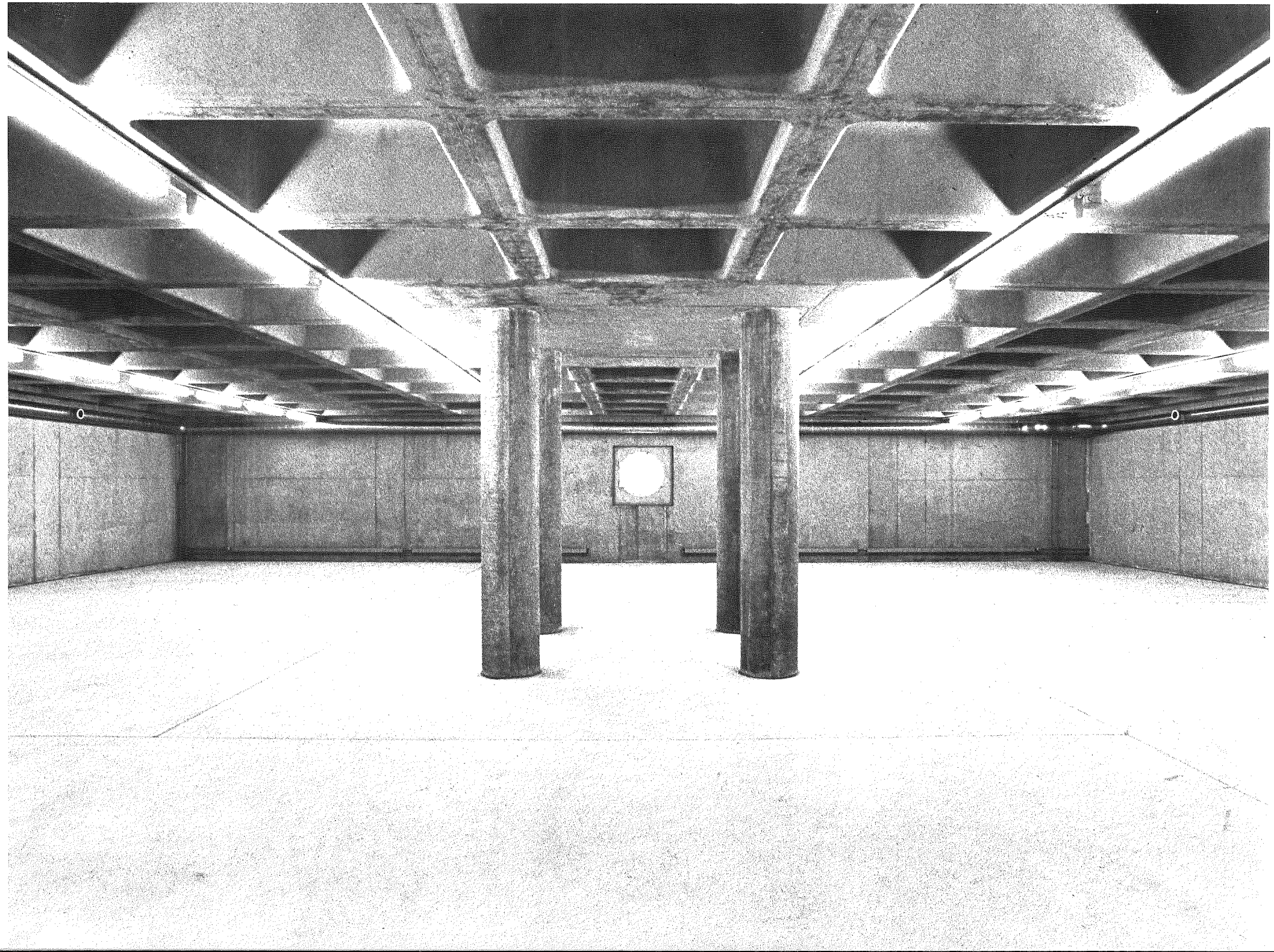

Conception graphique: André Bovey ASG-SGV
Photo: Erling Mandelmann, Pully
Impression: Favre + Winteregg, Bussigny
R. Marsens, Lausanne